

PROCÈS-VERBAL du Conseil Municipal  
du 5 juin 2026 à 7H30

**Secrétaire de séance :** Mathilde PETIT

**Présents (10) :** Wilfried TISSOT, Antoine MUSY, Laura TOCK, Hervé JACQUIER, Mathilde PETIT, Pauline CHARLIN, Arnaud SEYLLER, Claire FOUCHÉ, Claude BLANKE, Thierry DEVAUTON

**Absents excusés (0) :**

**Absents (1) :** Sylvie BORELLI

**Pouvoirs (0) :**

**Quorum (6) :** atteint

**DÉLIBÉRATIONS**

**2026-06-05-DCM42 Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTP26116551C du 6 mai 2026 portant sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2026-24 déterminant pour chaque commune du département le mode de scrutin et le nombre de délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire en vue du renouvellement de la série n°2 du Sénat du 27 septembre 2026 ;

Nombre de délégué à élire : 1

Nombre de suppléants à élire:3

L'élection se fait sans débat, au scrutin secret. Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du Conseil Municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au Maire et, à défaut du Maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire procède à l'élection du délégué, à bulletins secrets :

Se présente en tant que délégué :

M. Wilfried TISSOT

Votants : 10

Nombre de voix : 10

Monsieur le Maire procède à l'élection des suppléants, à bulletins secrets :

Se présentent en tant que suppléants :

M. Antoine MUSY

Votants : 10

Nombre de voix : 10

M. Claude BLANKE

Votants : 10

Nombre de voix : 10

Mme PETIT Mathilde

Votants : 10

Nombre de voix : 10

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**PROCLAME** élus : M. Wilfried TISSOT, délégué ; M. Antoine MUSY, suppléant, M. Claude BLANKE, suppléant, M

**DONNE** tout pouvoir au Maire pour l'application de cette décision.

*La séance du Conseil Municipal se termine à 7h54*

*Le prochain conseil Municipal se tiendra le **24 juin 2026** à 18h30  
Salle verte de la Maison Hermesende*

Le Maire



Le secrétaire de séance

